

Séance du 25 août 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, MM. Gommez-Vaëz, Saussié, Adjointes ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Millet-Barbé ; Mme Favoreu-Dumas à M. le Maire ; Mme Jeambrun à Mme Ipharraguerre, Mme Bisauta à M. Causse, M. Larralde à Mme Lougarot.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Labayle.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : Emploi - Projet de création d'une Maison de l'Emploi.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis une quinzaine d'années, les initiatives locales se sont multipliées pour appuyer les services publics dans la lutte contre la dégradation de l'emploi.

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, dite « loi Borloo » institue les Maisons de l'Emploi, version améliorée et complétée des structures existantes.

Créés à l'échelle des bassins d'emploi, elles accueilleront et orienteront demandeurs d'emploi, salariés et créateurs d'entreprises. Elles contribueront à coordonner les actions du service public de l'emploi. 300 Maisons de l'Emploi devraient être créées d'ici à 2006.

Le décret 2005-259 du 22 mars 2005 fixant les modalités d'attribution de l'aide de l'Etat aux Maisons de l'Emploi prévoit que le Ministre statue après avis de la commission nationale des Maisons de l'Emploi.

Cette commission s'est réunie au printemps dernier et doit se réunir à nouveau à l'automne pour réexaminer les projets devant être soumis au Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement pour labellisation.

Comme vous le savez, à l'initiative de la Ville de Bayonne, la communauté d'agglomération a décidé de porter un tel projet et de créer une Maison de l'Emploi sur la zone de redynamisation urbaine du Plateau Saint-Etienne pour lesquels nous travaillons à finaliser un projet ANRU dont cet équipement sera l'un des points forts.

Afin de prendre place pour la prochaine réunion de la Commission Nationale des Maisons de l'Emploi pour lesquelles les dossiers devront être déposés avant le 2 septembre 2005, je vous propose de décider l'adhésion de la Ville de Bayonne sachant que c'est la communauté d'agglomération qui prendra le relais lors d'un prochain conseil communautaire :

- ✓ à la charte de la Maison de l'Emploi,
- ✓ au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison de l'Emploi,
- ✓ au plan de financement,

et d'autoriser Monsieur le Maire de Bayonne à signer l'ensemble des courriers devant faire l'objet d'une co-signature avec le Directeur Régional de l'ANPE, le Directeur Régional de l'ASSEDIC et le Préfet.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdeville, M. Casenave votent contre.

Mme Lougarot s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.